

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11
présents	8
votants	9
absents	3
exclus	0

Date de convocation :
19 novembre 2014

Date d'affichage :

Objet
Annulation de la
délibération du 15 mai
2008.

De la commune BARBAZAN

Séance du 27 novembre 2014 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, Mrs SALES André, DELORT Thierry, SIBRA Gérard, MAURETTE Bernard,
Absente avec procuration : Mme NOE Liliane procuration à STRADERE Michèle
Absent : Mrs BRUNA Roger et VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que compte tenu de la baisse des revenus du Casino et la diminution des dotations de l'Etat, il est nécessaire d'annuler la délibération du 15 mai 2008 concernant l'indemnité de fin de carrière à compter du 28 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'annuler la délibération du 15 mai 2008 à compter du 28 novembre 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-GAUDENS le 08 décembre 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 03 décembre 2014

Le Maire

